

## **Résumé:**

### **La bonne foi et ses effets sur les actes juridiques**

La bonne foi demeure parmi les principes élémentaires de droit qui régissent les actes juridiques, est devenue aussi parmi les principes sur lesquelles se base la philosophie de la législation dans ce domaine, et cela, vue les dimensions morales et économiques de ce principe qui assiste le respect des engagements et de renforcer la stabilité dans les relations contractuelles.

La bonne foi est considérée autant comme un engagement légal et réciproque, oblige les deux parties de la relation contractuelle, où chacun d'eux est débiteur et créateur à la fois, est considérée aussi comme un engagement d'atteindre un résultat et non pas de fournir un effort, où les deux parties sont tenues de former le contrat et de s'engager à l'exécuter, et par ailleurs la bonne foi est considérée comme un garantie pour réaliser la sécurité juridique dans les relations contractuelles, où il oblige les parties de la relation, que ce soit dans la période de la formation ou l'exécution de contrat, de tenir en compte un ensemble d'engagement parmi lesquelles, l'engagement de la transparence, l'intégrité et de la coopération, tous ca reflète l'importance de l'engagement de la bonne foi dans la formation et l'exécution des relations contractuelles.

La bonne foi n'est pas devenu l'objet de recherche dans le cadre des règles générales seulement, mais elle a été élargi de telle façon qu'elle couvre les règles spéciaux, et cela reflété par la consécration de la transparence et l'intégrité dans les règles régissant l'exercice commerciale, la concurrence et la consommation.